



A Nouméa, le 23 janvier 2025

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE DE LA
PROVINCE SUD
6 Route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 Nouméa**

A l'attention de Madame la Présidente de l'Assemblée de la Province Sud

OBJET : Réponses aux commentaires du 16 janvier 2025 portant sur le Porter à connaissance de la demande d'autorisation d'exploiter un centre de traitement de déchets dangereux et non dangereux au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par la société PROMED.

N/Réf : Dossier CAPSE NC 2023-435-01-DDAE-001 Rev2

Madame la Présidente,

Veillez donc recevoir en instruction la révision n°2 du porter à connaissance du dossier de demande d'autorisation d'exploiter notre centre de traitement de déchets située sur le site de Raoul Follereau, sur la commune de Nouméa, conformément au Code de l'environnement de la province Sud, Livre IV, Titre I, Chapitre III, relative aux installations Classées pour la Protection de l'Environnement en Province Sud.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à cette demande et vous prions de croire, Madame la Président, à l'assurance de notre haute considération.

Monsieur Nans IMIRIZALDU

Directeur général

